

L'État libanais : une possibilité ajournée ou une fictivité permanente ?

SALAH ABOUJAOUDE, S.J.

« La résurrection nationale naît de l'intérieur : elle commence par un individu qui choisit de se relever, de rester fidèle à la vérité et de s'engager pleinement au service du bien commun. » (Nawaf Salam).

Dans l'imaginaire collectif libanais, l'angoisse suscitée par la continuité des hostilités entre l'armée israélienne et le Hezbollah s'exacerbe au lendemain du conflit, une crainte qui s'avère, par ailleurs, tout à fait fondée. En effet, le prolongement des hostilités engendre, sur les plans socio-économique et humanitaire, des pertes matérielles estimées à plusieurs milliards de dollars ainsi que l'anéantissement de secteurs vitaux, notamment l'agriculture du Sud. Cette dégradation structurelle s'accompagne d'une crise des déplacés : ceux-ci, estimés à plus d'un million de personnes, accentuent la précarité d'une population dont plus de 70 % vivent désormais sous le seuil de pauvreté et créent parfois des frictions socio-confessionnelles au sein des zones d'accueil, d'autant plus que la majorité des déplacés appartient à la communauté chiite. Pire encore, le retour rapide de ces populations dans leurs régions d'origine apparaît peu probable en raison de la destruction quasi totale de nombreux villages et localités. Enfin, l'escalade militaire et la perspective de l'imposition pérenne d'une zone tampon par l'armée israélienne cristallisent une menace existentielle pour l'intégrité territoriale du Liban, plongeant le pays davantage dans l'instabilité, ce qui risque non seulement de freiner tout projet de reconstruction, mais aussi de raviver le débat interminable sur la nécessité, voire le droit, de maintenir la « résistance ».

Sur le plan politique, la pérennisation du conflit exacerbe la fragmentation confessionnelle et institutionnelle du Liban, cristallisant une crise de souveraineté dans laquelle l'État se trouve relégué au rang d'observateur impuissant. Cette déliquescence de l'autorité centrale, prise en étau entre les impératifs militaires du Hezbollah et l'incapacité structurelle de l'armée libanaise à assurer pleinement la défense territoriale, génère un dualisme sécuritaire délétère. Il en résulte une paralysie de la gouvernance nationale qui, sous la pression de menaces internes de déstabilisation et d'ingérences extérieures croissantes, menace d'affaiblir encore davantage le tissu social et l'intégrité de l'appareil étatique.

Quant au jour de l'après-conflit, l'un des principaux enjeux concerne la question de la représentation et de la légitimité des acteurs appelés à négocier avec Israël, notamment en ce qui a trait à la situation au sud du fleuve Litani, étant donné le lien étroit entre les fronts iranien et libanais. Quelle instance libanaise sera habilitée à mener ces négociations ? Et si l'une des conditions d'un cessez-le-feu impliquait une négociation directe avec Israël, sur fond de reconnaissance de l'existence de l'État hébreu, une telle éventualité serait-elle acceptée par le duo chiite ou plongerait-elle le pays dans une crise politique majeure ?

Par ailleurs, l'hypothèse d'une position intransigeante d'Israël, soutenue par les États-Unis, quant au désarmement du Hezbollah soulève des interrogations majeures. Si ces acteurs exigeaient que les armes du mouvement soient remises à l'armée libanaise, la capacité de l'État à imposer une telle mesure resterait hautement problématique, compte tenu des équilibres politiques internes et des rapports de force existants. Cette problématique est d'autant plus complexe que certaines forces politiques internes exercent également des pressions sur les autorités afin qu'elles contraignent le Hezbollah à renoncer à son arsenal.

À la lumière de ce qui précède, la scène politique libanaise apparaît profondément clivée autour d'une question ontologique fondamentale : celle de l'existence même de l'État en tant qu'entité souveraine et détentrice du monopole légitime de la violence, au sens wébérien du terme. D'un côté, certains acteurs politiques et institutionnels aspirent à la consolidation d'un État moderne, fondé sur l'unité de la décision stratégique, la centralisation de la force armée et la primauté du droit. De l'autre, des forces internes, tout en ne rejetant pas explicitement l'idée d'État, en redéfinissent les contours en imposant des critères qui s'écartent de cette conception classique, notamment par la légitimation d'une dualité sécuritaire et d'allégeances transnationales. Cette tension engendre une ambiguïté structurelle où l'État est simultanément revendiqué et contourné, révélant ainsi une fracture normative entre un projet étatique fondé sur la souveraineté exclusive et une vision concurrente qui subordonne celle-ci à des impératifs idéologiques, confessionnels ou géopolitiques.

Enfin, l'urgence occasionnée par cette crise impose, comme lors de chaque épisode existentiel de l'histoire du Liban – elle-même marquée par une succession presque ininterrompue de telles crises –, que le débat se limite à une gestion de l'immédiat. Face au danger du chaos interne ou à un affrontement entre l'armée libanaise et le Hezbollah, la recherche d'un compromis s'impose alors comme l'unique bouclier contre le pire. Pourtant, ces solutions temporaires ne permettent pas de sortir de la logique du pacte national, qui a constitué la base de nombreuses solutions depuis 1975. Or cette logique, tant qu'elle persiste, ignore les racines profondes qui alimentent le désaccord national et condamne ainsi la société libanaise à une répétition cyclique de ses propres déchirements.

Plus fondamentalement, le pacte national entrave la construction d'un véritable État, dans la mesure où il repose sur la juxtaposition de communautés confessionnelles animées par des méfiances réciproques. Cette structuration communautaire empêche l'émergence d'un sentiment national unifié, pourtant indispensable à toute appartenance pleine et entière à l'État ainsi qu'à l'édification d'un bien commun, tant dans sa dimension matérielle que spirituelle. Dès lors, la sortie de cette impasse suppose l'élaboration d'un discours capable de libérer la société libanaise de cette logique confessionnelle et d'ouvrir l'horizon d'une nouvelle culture politique. Celle-ci devrait être fondée sur le citoyen libre, ainsi que sur une prise de conscience collective des méfaits du confessionnalisme en tant qu'obstacle structurel à la souveraineté, à la cohésion nationale et à la consolidation de l'État.

Tout en souhaitant la réussite d'un compromis ou d'une solution médiane « à la libanaise » qui épargnerait au pays une catastrophe interne, il convient que les mots du Premier ministre cités au début de cet article puissent constituer le fondement d'un discours nouveau, marquant une rupture avec le Liban du pacte et ouvrant la voie à un nouveau Liban auquel aspirent tous les Libanais.